



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 11 octobre 2022 à 20 h 00

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 11

Date de convocation : 06 octobre 2022

Présents : BRETIN Christian, ROUX Philippe, DAUVERGNE Eliane, BOUGAUD Josiane, COLONOZET Nathalie, LIEVIN Daniel, MENOULLARD Aline, LAZZARONI Anthony, RIVATTON Xavier, FORAS Annie, PETITJEAN Cyril,

Absents excusés : JOUFFROY Brigitte

SEGON Astrid donne procuration à DAUVERGNE Eliane

GAUDILLAT Bruno donne procuration à BRETIN Christian

Président : BRETIN Christian

Secrétaire : COLONOZET Nathalie

### Intervention de Monsieur David Le Drogo Directeur Technique du Groupement Foot Porte du Jura

Monsieur David Le Drogo présente le projet de l'association Foot Porte du Jura.

Il est venu expliquer aux élus les ambitions et les projets qu'il entend donner en faveur de notre territoire. Nous avons pu noter ses capacités et la maîtrise qu'il détient sur la thématique du football et de ses évolutions, lesquelles ont été appréciées par les élus et qui sont très encourageantes.

### Demande de rajout à l'ordre du jour : Délibération vente d'une petite parcelle à Monsieur Kurt Cengiz :

La demande de rajout est approuvée à l'unanimité des présents.

### 1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 18 août 2022 :

Le compte rendu du conseil municipal du 18 août 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2/ Dans le cadre de la sobriété énergétique, délibération pour éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00 du matin :

Monsieur Bretin, le maire, présente le dossier.

#### **Le contexte**

Entre le 10 octobre 2021 et le 10 octobre 2022, le budget municipal consacré aux dépenses énergétiques que sont l'électricité, le gaz et les carburants ont augmenté de 28,5 % pour des volumes consommés qui sont relativement stables d'une année à l'autre.

Les coûts énergétiques pour l'exercice 2022 ont été anticipés c'est ainsi que les encours budgétisés ont été les suivants :

	2021	2022
Electricité	40 000 €	50 000 €
Combustible	15 000 €	30 000 €
Carburant	6 000 €	12 000 €

Face à cette hausse considérable et qui va vraisemblablement se poursuivre, il nous convient d'agir :

- Tout d'abord sur le plan comportemental en agissant sur nos habitudes de vie au sein de notre Mairie, en éteignant les lumières, en réduisant la température des locaux, en éteignant les ordinateurs, en économisant le carburant de nos véhicules professionnels.
- En optimisant nos contrats EDF pour l'éclairage public.
- Et enfin en réduisant la consommation électrique liée à l'éclairage public.

Toutefois, une réduction de la consommation électrique liée à la station de pompage pour l'eau potable n'est évidemment pas envisageable bien que cette consommation représente annuellement près de 26 000 kwh.

Il conviendra dans un deuxième temps de réfléchir à la très forte consommation électrique du terrain de foot qui s'établit annuellement à hauteur de 58 000 kwh.

### **La consommation électrique de l'éclairage public**

Elle était de 147 780 kwh en 2017.

Elle s'établit à 115 988 kwh en 2021.

Soit une baisse de 21,5 %.

Les nouveaux éclairages leds de la Grande Rue et de la rue de la Gare sont une source d'économie considérable sur la consommation électrique liée à l'éclairage public.

En 2021, l'éclairage public pour 115 988 kwh a représenté un budget de 17 052,33 € qui correspond à 2,3 % du budget fonctionnement communal.

### **Notre objectif : réduire le temps de l'éclairage public**

En allumant l'éclairage public toute l'année nous avons dépensé 17 052 € en 2021 pour un éclairage moyen journalier de 11 heures.

En coupant l'éclairage de 23h à 5h du matin c'est 6 heures d'économie que nous réaliserons quotidiennement.

Cette réduction de l'éclairage public nous permettra ainsi d'obtenir un gain financier annuel de l'ordre de 7 700 € (base prix du kwh 2021 / 0,147 € kwh).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à 12 voix pour et 1 abstention.

### 3/ Délibération pour l'achat d'un local d'une surface brute d'activité en faveur de l'établissement de deux médecins après la réalisation des travaux qui s'imposent :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 mars 2022.

Monsieur Bretin, le maire, présente le dossier.

Pour favoriser l'exercice de deux médecins généralistes à Cousance, nous avons lors du Conseil Municipal du 12 mars 2022 délibéré en faveur de l'achat d'un local brut d'activité contigu aux locaux de la Maison d'Assistantes Maternelles.

Ce local commercialisé par Monsieur Sylvain Rochet gérant de la SARL SYCAN, avait été négocié au prix hors taxes de 120 000 €.

L'Office Notarial chargé de la vente nous avait annoncé par erreur que le prix de vente n'était pas assujéti à la TVA or il l'est.

C'est seulement en avril 2023 que nous serions exonéré de taxe. Car cette TVA disparaît trois ans après la déclaration d'achèvement des travaux, soit en avril 2023.

Nous avons alors convenu en lien avec Mr Rochet d'attendre le mois d'avril 2023 pour procéder à l'achat effectif par acte authentique.

Or aujourd'hui, Mr Rochet a un besoin de trésorerie en faveur de son entreprise et il ne peut attendre avril 2023.

C'est la raison pour laquelle il consent souhaite dès aujourd'hui nous vendre ce même bien immobilier au prix de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC au lieu de 120 000 € HT, ce qui devient une réelle opportunité pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents.

### 4/ Délibération pour l'obtention de subventions concernant l'achat et les travaux du local ci-dessus désigné :

Monsieur Bretin, le Maire, présente le dossier.

Nous souhaitons obtenir les subventions DETR en faveur des travaux liés à l'aménagement d'un local contigu à la MAM pour l'établissement de deux médecins généralistes.

Montant de l'investissement immobilier : 100 000,00 €

Montant des travaux hors Maîtrise d'oeuvre : 70 935,00 €

Subvention demandée :

- DETR 40 % de 70 935 € soit : 28 374,00 €

Subvention déjà obtenue

- DST 25 % de 70 935 € soit : 17 735,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents.

#### 5/ Délibération pour octroyer les subventions aux associations concernant l'année 2022 :

Monsieur Lazzaroni, Adjoint au maire, présente le dossier.

Associations	2021	Proposition 2022
ADMR	900 €	900 €
AFM (Téléthon)	200 €	200 €
FNACA	200 €	200 €
Cyclo Club	200 €	0 €
Bibliothèque	600 €	600 €
Souvenir Français	150 €	100 €
Donneurs de sang	500 €	450 €
Judo Club	400 €	500 €
Sapins de Bian	300 €	300 €
Théâtre	200 €	0 €
Twirling bâton	250 €	200 €
Desi Delà	200 €	0 €
Itinéraires et découvertes	200 €	0 €
Chœur du bon pays	350 €	350 €
Tennis de table	100 €	50 €
Gymnastique	200 €	200 €
Aïkido	250 €	350 €
Amicale pompiers	150 €	150 €
ESR Foot	2 000 €	2 000 €
Body Physics	400 €	400 €
Ass. Valentin Hauys	50 €	50 €
Tennis Club	150 €	450 €
Cuiseaux Pays des peintres	50 €	50 €
Retraite Sportive	200 €	200 €
Les Ptits Montagnards	350 €	350 €
MAM crocos	200 €	150 €
Amuse Hand	150 €	0 €
Aikishintaiso	0 €	100 €
PEP 39	100 €	100 €
ACCA Cousance	150 €	200 €
Sport Boules	0 €	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 150 €</b>	<b>8 800 €</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents.

**6/ Délibération pour octroyer à l'association les P'tits Montagnards une aide en faveur de la location d'un carroussel dans le cadre du marché de Noël :**

Monsieur Bretin, le maire, présente le dossier.

« Les P'tits Montagnards » organiseront à nouveau cette année le marché de Noël le samedi 10 décembre 2022 de 16h à 22h sur la place du marché à Cousance et en utilisant également les Halles.

Ce seront 35 exposants qui seront présents.

Afin de rendre ce bel événement encore plus attractif, les responsables du marché de Noël ont décidé d'installer un manège de type carroussel.

Le budget nécessaire pour implanter cette attraction est de 2 000 €.

La société OMG Hydraulique gérée par Mr Eddy Olivar participera à hauteur de 500 €.

L'association les P'tits Montagnards sollicitent notre commune pour une participation exceptionnelle de 800 €.

Le solde sera à la charge des P'tits Montagnards soit 700 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents.

**7/ Délibération pour attribuer à titre exceptionnel au Groupement de Foot Porte du Jura une subvention destinée à la création d'un album photos présentant chaque joueur de football :**

Monsieur Bretin, le maire, présente le dossier.

Le Groupement Foot Porte du Jura a l'intention d'offrir à chaque licencié et dirigeant un album de type panini avec la photo et le poste de chaque joueur.

Cet album servira à tous à mieux se connaître et apportera aussi une cohésion dans chaque catégorie de joueurs.

Pour que ce projet puisse se mettre en œuvre le Groupement Foot Porte du Jura a besoin de la participation des collectivités liées à l'activité football sur leur territoire : Cousance, Beaufort-Orbagna, Saint-Amour, Condal, EPCI Porte du Jura.

Nous proposons d'octroyer une subvention d'un montant de 300 € au Groupement Foot Porte du Jura.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 voix pour et une voix contre.

## 8/ Délibération pour une subvention exceptionnelle versée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cousance pour leur contribution dans le cadre de la fête patronale :

Monsieur Bretin, le maire, présente le dossier.

Dans le cadre de la fête foraine qui s'est déroulée en septembre dernier, nous avons souhaité poursuivre l'animation originale qui consistait à inviter les possesseurs de véhicules anciens sur le parking du « Parc de Loisirs En Lune » toute la journée du samedi.

Comme pour l'année précédente et afin d'apporter de l'attractivité nous avons à nouveau décidé d'offrir un repas casse-croûte à chaque exposant.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Cousance a pris en charge cette mission tout en gérant la buvette pour son propre compte.

Aujourd'hui, nous devons restituer aux Pompiers le prix de revient des repas soit 25 repas à 8 € l'unité et 5 bières à 2 €, pour un total de 210 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents.

## 9/ Délibération pour renouveler le contrat d'activité de Monsieur Jean Gallat :

Monsieur Bretin, le maire, présente le dossier.

Le Contrat Unique d'Insertion de 15 heures hebdomadaires d'une durée de 6 mois, concernant Monsieur Jean Gallat arrive à échéance le 3 novembre 2022.

Sur notre demande, le Pôle des Solidarités du Conseil Départemental du Jura a accepté un renouvellement de cette convention pour une durée de 6 mois, à compter du 4 novembre 2022, pour une « Activité Citoyenne » de 15 heures hebdomadaires.

Rappelons que les charges salariales et patronales sont intégralement prises en charge par les pouvoirs publics.

Selon nos échanges, il y a de fortes probabilités que cette convention soit à nouveau renouvelée à l'issue de cette période de 6 mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents.

## 10/ Délibération pour la location à titre provisoire d'un logement communal situé 87 Grande Rue en faveur d'un couple de sinistré qui résidait à Val-Sonnette :

Monsieur Bretin, le maire, présente le dossier.

Dernièrement un couple de jeunes habitants de Val-Sonnette a vu son habitation principale dont il est locataire totalement sinistré par un incendie.

Madame le Maire de Val-Sonnette a sollicité les communes environnantes afin que l'une d'elles puissent offrir à ces sinistrés un logement décent.

Nous détenons depuis peu un logement inoccupé situé au premier étage de la Mairie qui pourra leur être affecté aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel au prix exceptionnel de 250 € hors charges : chauffage, électricité, ordures ménagères et eau.

- Présence d'une caution personnelle solidaire.
- Titulaire d'une assurance de type multi risques habitation.
- Durée maximum de la location : 28 février 2023.
- Etablissement d'un bail selon ces conditions.

Le jeune couple a accepté les propositions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents.

### 11/ Délibération pour vente d'une toute petite parcelle à Monsieur Kurt Cengiz :

Monsieur Bretin, le maire, présente le dossier.

Mr KURT Cengiz domicilié à 74150 CHENS SUR LEMAN vient d'acquérir la parcelle cadastrée 1447 qui appartenait à Mr JOSSERAND Michel. Notre commune est propriétaire de la petite parcelle cadastrée 1454 d'une superficie de 63 m<sup>2</sup> et sur laquelle se situe un pin qui doit être impérativement abattu et évacué, car il est gênant pour les habitations qui vont se construire au sein des résidences des Vignes. En contre partie nous avons l'intention de planter de nombreux arbres dans ce nouveau quartier.

Le coût de cette opération représente un budget de 1044 € TTC. Nous proposons de céder cette parcelle à l'euro symbolique à Mr KURT qui prendra en charge l'intégralité des travaux liés à l'abattage du pin et des frais inhérents à cette vente.



Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents.

### 12/ Questions diverses :

Monsieur Bretin, le maire, présente ces dossiers.

### Aménagement vestiaires, sanitaires et douche du gymnase

Monsieur le Maire indique aux élus que ces travaux sont quasiment terminés. Il reste à appliquer une peinture sur les murs qui conduisent à l'étage. Quant aux clés, elles ont du faire l'objet d'une gestion très rigoureuse. En effet, toutes les serrures ont été remplacées et ce sont près de 60 clés nouvelles qu'il a convenu de répartir très précisément. D'ailleurs un tableau récapitulatif fait apparaître tous les bénéficiaires. Chaque clé a un coût. Aussi une caution de 50,00 euros est demandée à l'association qui bénéficie d'une nouvelle clé. Toute refection de clé sera à la charge de l'association. La salle contiguë au hall d'entrée du gymnase a elle aussi fait l'objet d'une réfection conséquente. Il a été décidé de la dénommer « Salle Roger Boudet » ceci en mémoire de cet ancien maire couzançois qui a été à l'origine de la construction du gymnase. A l'instar des salles de la Maison des Frères, la « Salle Roger Boudet » pourra être mise à disposition des associations locales à titre gracieux mais toutefois à titre onéreux au profit de demandeurs non couzançois.

### Place du Marché

Un nouvel enrobé sera appliqué sur la partie circulante de la place du marché. Le coût de ces travaux sera pris en charge par notre communauté de communes. La place du Marché sera fermée durant une semaine. Les dates précises seront communiquées prochainement.

### Containers à verre

Au regard des difficultés à nettoyer convenablement les abords des containers, une plateforme en enrobé de 50 m<sup>2</sup> sera mis en œuvre tout prochainement.

### Parc Loisirs en Lune

#### ***Les sols souples de la plateforme des jeux pour enfants***

C'est un projet long et difficile, car les entreprises sollicitées nous communiquent souvent des surfaces erronées voire des épaisseurs de résine qui ne sont pas toujours conforme et qui ne satisfont pas les critères sécuritaires. Monsieur Daniel Lievin qui conduit ce dossier souhaite que le choix définitif soit fait rapidement pour une réalisation avant la fin de l'année.

#### ***Tubophones et moulin à eau***

Ces deux jeux présentent aujourd'hui des défauts pour lesquels nous souhaitant qu'elles soient corrigées rapidement. Le professionnel en charge de ces petits travaux est contacté et interviendra rapidement.

### Videosécurité

Monsieur le maire indique qu'une caméra « dite plaque minéralogique » et fixée à l'angle de la Grenette apporte des résultats insuffisants la nuit car la lecture des plaques est très éloignée. Le technicien Inéo propose d'échanger cette caméra par une nouvelle beaucoup plus performante, Néanmoins l'actuelle caméra pourra être conservée et mis en place sur le secteur route de Fléria/Z.A. les Vauvres. Effectivement, une lecture à cet endroit des plaques minéralogiques ne posera plus de problème selon le technicien Ineo car la lecture des plaques sera très rapprochée. Ce dossier est en cours d'étude avant une prise de décision

### Notre Dame du Chêne

Les travaux visant à consolider l'édifice sont maintenant terminés. Il reste à aménager l'environnement paysager. Ces travaux devraient se mettre en œuvre sur la période automne/hiver.

### Fleurissement

Nous sommes conviés le 15 novembre à Dijon au Conseil Régional dans le cadre de la remise des prix du labels des villes et villages fleuris. Nous espérons que cette 2<sup>o</sup> fleur légitimement bien convoitée nous sera attribuée. Cette réunion précèdera celle de la remise des prix départementaux, qui se déroulera le 19 novembre au Conseil Départemental du Jura. Monsieur le maire remercie tous les acteurs du fleurissement que sont les membres de la commission environnement et fleurissement, les bénévoles et bien sur nos salariés municipaux. Il note que la coordination de tous les acteurs est prise en charge par Nathalie Colonozet. Nous souhaitons aussi faire appel à de nouveaux bénévoles qui pourront être source d'innovations et d'idées,

### Opération Brioches

Cette traditionnelle « Opération Brioches » a permis la commercialisation de 420 brioches grâce aux bénévoles qui ont été pris en charge et coordonnés par Madame Josiane Bougaud.

### Loto de la Chapelle Notre Dame du Chêne du 4 novembre

La préparation de ce loto est en cours. Au-delà des traditionnels bons d'achats, un appel aux dons a été réalisé auprès des commerçants, artisans et industriels du territoire. Cette opération est appréciée par les professionnels. Ils répondent d'ailleurs très favorablement à nos sollicitations, Madame Eliane Dauvergne demande aux élus leur participation autant que possible pour la fabrication de pâtisseries qui seront vendues aux entractes.

### Médecins

Monsieur Xavier Rivatton demande des informations concernant la médecine générale à Cousance. Préalablement, monsieur le maire explique aux élus les ambitions de la maison médicale de Saint Amour. Pour que celle-ci puisse se concrétiser, des travaux très conséquents devront être entrepris pour accueillir davantage de praticiens. Effectivement, il n'y a plus aujourd'hui de locaux disponibles. Les travaux à prévoir représentent un budget de 1 600 000 € et pourraient être toutefois aidés par des subventions à hauteur de 50 %.

Ce dossier est à l'état d'esquisse et sera proposé aux élus communautaires lorsque des éléments plus concrets existeront. Concernant l'offre médicale cousançoise le maire indique que celle-ci avance de façon satisfaisante. Il rappelle qu'un jeune médecin espagnol fait acte de candidature pour venir ici à Cousance avec son épouse infirmière et ses deux enfants. Nous détenons des éléments encourageant sur ce médecin, sur ses qualifications et ses ambitions. Notre approche qui consiste à faire venir ici à Cousance deux médecins par l'intermédiaire d'une plateforme de recrutement est pilotée par un collectif constitué par plusieurs élus cousançois. Sont associés à ce collectif : Nathalie Luzy, pharmacienne à Cousance, René Mocci, adjoint à Gizia et enfin les structures de tutelles qui coordonnent la médecine du Grand Lons à travers Jean Lambey et Séverine Moreau qui savent tous deux apporter leur professionnalisme et leur efficacité. La convention établie avec la société de recrutement précise que le jeune médecin viendra à Cousance pour une semaine d'intégration.

*La séance est levée à 22 h 30.*

Le Maire,  
Christian BRETIN

